



ASC  
Association pour la Sauvegarde  
de Confignon et environs



association  
nature et patrimoine  
du Val d'Aire

anpva

## RECOMMANDEE

Monsieur Antonio Hodgers  
Conseiller d'Etat  
Département du territoire  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Confignon, le 5 avril 2021

### Concerne : PLQ d'ensemble Cherpines II

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Depuis 2011, nous avons eu de nombreuses fois l'occasion d'échanger avec votre département sur la meilleure manière de construire ce quartier dont le déclassement a été imposé aux communes riveraines par référendum, parfois avec succès et parfois avec une constatation d'échec.

Nous nous souvenons notamment de la lettre des associations du 16 janvier 2017 où elles vous faisaient part de leur grande déception concernant les ateliers de concertation sur la densité qui n'étaient de leur point de vue que de pure convenance puisque l'IUS était décidé à l'avance par vos services.

Le 16 mars dernier, la commune a réuni les associations pour leur expliquer l'avancement des discussions entre les services de l'Etat et le Conseil Administratif de la commune de Confignon. A partir de là, nos comités respectifs se sont réunis et ont pris position sur ce dossier.

Tout d'abord, il est utile de rappeler que l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) qui fête cette année ses 50 ans et l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA) ont prouvé depuis de nombreuses années leur attachement à leur village et à ce patrimoine exceptionnel qu'est le vallon de l'Aire et sa rivière. Elles vous font part de leurs réflexions :

1. Nos associations considèrent que la construction de ce nouveau quartier est un défi majeur pour le canton car il ne s'édifie pas sur des friches industrielles ou au centre-ville mais au milieu d'une zone naturelle renaturée pour une centaine de millions. Même si les associations préféreraient que le quartier des Cherpines soit remis aux oubliettes de l'histoire, elles ne sont pas fondamentalement contre la construction de logements. Elles aimeraient néanmoins que le quartier qui sortira de terre soit un exemple d'intégration dans l'environnement existant représenté par les terres agricoles voisines, l'Aire et son vallon. Selon le plan aérien que nous a présenté la commune de Confignon, la biodiversité est fortement impactée par le futur quartier des Cherpines et cette dernière doit absolument être préservée.
2. Les associations souhaitent également que ce projet respecte le cadre de vie des habitants et que les concepteurs dessinent un quartier mettant en valeur le périmètre de l'Aire plutôt que le contraire.
3. Les associations aimeraient un projet exemplaire, ouvert, aéré, qui profite de la nature proche pour se réinventer. Elles souhaitent un projet à l'architecture harmonieuse et variée, respectueux de l'environnement, des terres agricoles, de la rivière et de ses rives.

Pour réussir ce tour de force, les constructeurs ne doivent pas seulement construire et “entasser” des logements et des infrastructures mais également réfléchir à un quartier agréable et paisible, entouré de verdure, ce qui pour l’instant n’est pas le cas avec la densité prévue.

### **1. Historique**

Si l’on se réfère à l’historique du quartier des Cherpines depuis le référendum de 2011 contre le déclassement des terres agricoles, nous constatons que lors de la votation populaire du 15 mai 2011, la population s’est prononcée sur la base d’un éco-quartier à taille humaine et non pour une ville à la campagne, puisqu’il se construit dans un lieu hyper-sensible (renaturation de l’Aire, zone agricole) et, sur un indice d’utilisation du sol (IUS) de 1.0. La répartition des 3000 logements prévus entre les quartiers était alors la suivante :

- 99'000 m<sup>2</sup>, soit 900 logements de 110 m<sup>2</sup> pour le quartier du Rolliet
- 231'000 m<sup>2</sup>, soit 2'100 logements de 110 m<sup>2</sup> pour le quartier Cherpines dont 1'785 pour Confignon et 315 pour Plan-les-Ouates.

Dès lors, nous estimons que l’augmentation de la densité et par là du nombre de logements à 4200 est un non-respect du vote sur le déclassement et une trahison de la confiance de la population. Un retour devant celle-ci devrait être une évidence puisque démocratiquement plus juste.

Après de nombreuses réunions et tables rondes, le PDQ a été voté à fin 2013 et les plans localisés de quartier (PLQ) auraient dû suivre dans la foulée.

Cependant, la volonté exprimée par le Conseil d’Etat en 2015 de densifier ce quartier entre 10 et 30% pour donner suite aux remarques de la Confédération sur la nécessité de préserver les surfaces d’assolement a remis en lumière la frénésie de construire à Genève et l’éthique du procédé.

En avril 2017, le Comité de Pilotage des Cherpines (COFIL), soit le Conseil d’Etat et les Conseils Administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates, a décidé d’augmenter la densité contre l’avis des associations. Les immeubles ont ainsi été augmentés de plusieurs étages et les espaces des écoles primaires et secondaires ont été fortement réduits (-33%) selon le Plan guide.

### **2. Concertation PLQ d'ensemble**

La reprise des négociations en 2021 entre l’Etat et les communes aurait dû être le prélude à de nouvelles séances de concertation. Mais ce ne fut pas le cas, l’Etat et les communes ont avancé sur les plans sans concertation, ce qui n’est pas démocratique et ne correspond pas au règlement en vigueur. En effet, les dernières rencontres réalisées, complétées d’une séance de restitution le 16 mars 2017 concernaient uniquement l’augmentation de la densité et n’avaient fait officiellement aucune référence au PLQ d’ensemble. Les associations présentes s’étaient d’ailleurs élevées contre cette densité supplémentaire qui changeait l’aspect du quartier.

### **3. Financement**

Le planificateur financier, qui montre l’impact du projet sur la commune, n’est toujours pas disponible. Vu l’importance des équipements publics et malgré les différents fonds cantonaux, la commune sera fortement endettée en raison de la construction de ce nouveau quartier. La couverture par des revenus fiscaux non assurés et les faibles revenus attendus d’une grande partie des futurs habitants (logements sociaux) nous inquiètent car ces habitants risquent de coûter plus à la commune qu’ils ne rapporteront. Les habitants actuels de Confignon ont donc peu de raison d’être favorables à un quartier aussi grand et aussi dense car ils ne verront que des inconvénients : dette communale par habitant qui augmente, nuisances lors de la construction, trafic supplémentaire, atteintes à la nature et à la qualité de vie, possible hausse du centime additionnel.

#### **4. Intégration dans le village**

Aujourd'hui, Confignon est un village de 4600 habitants et l'intégration du nouveau quartier des Cherpines, qui amènera à terme 7'000 habitants supplémentaires, est un véritable défi social, culturel, financier, environnemental et du vivre ensemble. Aussi, la qualité construite de ce quartier doit être exemplaire tant dans sa conception que dans sa réalisation, soit l'aération des pièces urbaines, la préservation de la biodiversité et de la nature, l'intégration dans ce lieu magnifique qu'est le périmètre de l'Aire et son vallon. Si ces préceptes ne sont pas respectés, il est à craindre une détérioration de la nature aux alentours et de la qualité de vie, source potentielle de violences et d'incivilités comme Confignon l'expérimente déjà à Cressy.

#### **5. Une densité raisonnable source de bienveillance envers la population**

Nos associations souhaitent revenir à une densité raisonnable de 1.1 pour la construction de ce quartier qui permettrait de gérer au mieux le financement, l'intégration des habitants, la qualité de vie et la préservation de la rivière et de son vallon. En effet, le bruit et sa résonance, la promiscuité, le manque de perspective sur l'horizon, le manque de luminosité et de soleil à l'intérieur des ilots, semblent être les problèmes majeurs constatés dans ces nouveaux quartiers trop denses.

#### **6. Temporalité**

Les associations privilégient un début de travaux et un phasage par étape qui permet d'appliquer les enseignements tirés de la construction du quartier du Rolliet et qui évite la superposition des travaux de construction du quartier de Vuillonex et l'élargissement de l'autoroute.

#### **7. Le périmètre protégé des 100 mètres de l'Aire**

Comme reconnu par le vote unanime du Grand Conseil de la motion 2678 « pour un plan de protection de l'Aire et de ses rives », la distance de construction des bâtiments du quartier des Cherpines doit être au minimum à 100 mètres de la rivière pour éviter l'envahissement de ses rives par les futurs habitants. Mais également pour donner plus d'espace à l'Aire, à ses rives, à la biodiversité et à la nature et ainsi favoriser la qualité de vie des habitants et celle de la faune et de la flore. Le castor qui a fait son retour en 2021 n'a fait que confirmer la valeur de ce périmètre et son besoin de protection.

#### **8. Changement climatique**

Nous citons un extrait du Plan Climat 2030 (axe 4 page 38) :

*« Les enjeux de transition écologique à l'échelle du quartier appellent de nouvelles façons de «fabriquer» la ville en intégrant mieux la nature au cœur des quartiers, en impliquant davantage les habitant-e-s dans les choix de conception et de gestion, en prenant en compte les multiples composantes du territoire (le sol, le paysage, l'eau, le patrimoine, la cohésion sociale...).*

*Par ailleurs, avec les changements climatiques, les vagues de chaleur devraient se multiplier, s'intensifier et se prolonger avec des effets qui impactent très fortement les zones urbaines. L'effet des températures élevées est accentué par les ilots de chaleur qui se caractérisent par des températures de l'air pouvant en centre urbain dépasser jusqu'à 7 degrés celles de la périphérie. Ces ilots de chaleur augmentent le réchauffement en journée et réduisent considérablement le rafraîchissement nocturne. L'aménagement du territoire a un rôle fondamental à jouer pour éviter ou réduire les ilots de chaleur, notamment au regard de l'arborisation des espaces ouverts, la végétalisation, la préservation des sols naturels, la lutte contre l'imperméabilisation ou la gestion de l'eau en ville. »*

La construction de ce quartier, si la densité n'est pas réduite, ne permet pas d'atteindre ce but.

## **9. Exemple d'autres quartiers**

En tant que citoyens, nous ne voulons plus de ces quartiers (l'Etang, les Vernets, Saint-Mathieu) où le seul critère nous semble être de « fourrer » un maximum de logements sur un même lieu en diminuant les espaces entre les immeubles, en construisant haut et en diminuant la hauteur des plafonds. Avec la politique dynamique de l'économie, il en manquera toujours des logements et à un moment donné, il faudra bien réfléchir à ce que nous voulons comme développement à Genève, le canton n'étant pas extensible. Le quartier tout proche de Saint Mathieu nous donne un avant-goût de ce que représente un ID de 1.9 et nous ne pouvons imaginer une densité plus forte que Saint-Mathieu au bord de l'Aire chère à nos cœurs et à celui de l'ensemble de nos concitoyens.

## **Demandes des associations**

### **A. Densité**

Nos associations soutiennent la demande du Conseil Administratif de baisser la densité du quartier des Cherpines II à un IUS de 1.1 comme le permet la directive départementale vu le report de 50'000 m2 SBP de droits à bâtir produits par la pièce D de Plan-les-Ouates reportés sur les pièces de logements de Confignon. Nous pourrions néanmoins adhérer à un taux maximal de 1.15 en regard des améliorations décrites dans le dernier journal de la commune par rapport à la présentation publique de novembre 2017.

A.1. L'urbanisation des pièces Bc et Cc doit être particulièrement soignée et réfléchie. Selon les informations reçues de la commune, le canton prévoit des droits à bâtir de 54'000 m2 SBP sur la pièce Bc et 58'000 m2 SBP sur la pièce Cc, soit un indice de densité (ID) de 2.3. Nous demandons que l'ID minimum de 1.8 soit respecté sur les pièces de logements du bord de l'Aire représentant environ 44'000 m2 SBP sur la pièce Bc et 46'000 m2 SBP sur la pièce Cc. Ceci afin de mieux intégrer le bâti au milieu naturel et émettre une recommandation de distance plus importante entre l'Aire et les premiers immeubles au stade des concours d'urbanisme ou des MEP pour réaliser les PLQ de détails.

A.2. Cette adhésion, est également conditionné, comme décrit précédemment, à ce que les constructions des deux PLQ de détails des pièces en bord de l'Aire, après le retrait de 100m, soit de faible gabarit et que les pertes de densité de ces pièces soient reportées sur les autres pièces des Cherpines.

### **B. Périmètre protégé des 100m de l'Aire**

La distance de construction des bâtiments du quartier des Cherpines doit être au minimum à 100 mètres de la rivière afin de préserver la riche biodiversité de ces lieux et la renaturation de l'Aire qui a obtenu le prix du paysage du Conseil de l'Europe.

### **C. Mobilité**

Une autre condition indispensable à l'ensemble du processus soit qu'un plan de mobilité régional, regroupant les communes de Onex, Bernex, Lancy, Confignon, Plan-les Ouates et Perly-Certoux, soit établi par l'OTC afin d'avoir une vision claire des enjeux des transferts Nord-Sud par-dessus de l'Aire. Ceci pour absorber le trafic supplémentaire induit par les Cherpines. Il est indispensable que le trafic, déjà trop important sur l'axe du chemin du Pont-du-Centenaire, axe dangereux pour la mobilité douce, ne soit pas utilisé, mais contrôlé et même réduit.

### **D. Concertation**

Les associations souhaitent également être intégrées dans tout le processus d'étude, les promoteurs ayant plutôt tendance à favoriser leurs finances plutôt que l'agrément d'un quartier. Elles demandent à être à nouveau consultées selon le processus de concertation pour chaque PLQ de détail. Elles seront attentives notamment au respect de la biodiversité, de la protection de l'eau et de l'environnement, de l'arborisation, de la qualité architecturale et de l'aménagement des espaces publics.

## 10. Conclusion

Si les autorités communales et cantonales associées aux associations arrivent à faire de ce nouveau quartier une création exemplaire respectant l'environnement et les habitants, le canton pourra s'enorgueillir d'avoir permis la création d'un lieu de référence, un premier quartier de la nouvelle génération adapté au réchauffement climatique.

Nous attendons, Monsieur le Conseiller d'Etat, que vous accordiez les valeurs écologiques que vous défendez avec une réalisation harmonieuse et respectueuse de la nature du quartier des Cherpines, à défaut d'avoir pu sauvegarder les meilleures terres agricoles du canton nécessaires en cas de pénurie alimentaire.

Une réponse favorable à nos demandes aidera à reconstruire la confiance entre l'Etat et les associations et contribuera à un déroulement sans obstacle des processus de planification des Cherpines.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **Association pour la Sauvegarde de Confignon (ASC)**

c/o 16 Chemin des Marais, 1232 Confignon



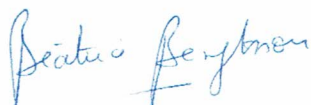
Margareth Robert-Tissot, présidente



Astrid Sonnevile-Dings, Vice-Présidente

### **Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA)**

c/o 11b Route de Soral, 1232 Confignon



Béatrice Bengtsson, co-présidente



Jacques Roulet, co-président

CC : Conseil Administratif de Confignon

Conseil Municipal de Confignon

M. Jérôme Savary (Secrétaire Général adjoint du Département du Territoire)

Mme Séverine Pastor (cheffe de projet Cherpines)